

**MEMENTO A L'USAGE DES CANDIDATS  
A LA PRESTATION DE SERMENT ET A L'INSCRIPTION AU BARREAU DE BORDEAUX**

Les dossiers devront être adressés  
au Service de l'Exercice Professionnel de l'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux,  
impérativement et exclusivement sous forme dématérialisée  
(hormis bien entendu chèques, à déposer directement ou à adresser par voie postale),  
à l'adresse électronique suivante: [exerciceprofessionnel@barreau-bordeaux.com](mailto:exerciceprofessionnel@barreau-bordeaux.com)  
en précisant en objet: « PRESTATION DE SERMENT DE M. ... / Mme ... (NOM – Prénom) »

**I. Vous sollicitez la possibilité de prêter serment devant la Cour d'Appel de Bordeaux :**

---

Dans les jours suivant la proclamation des résultats, vous devez adresser à Madame le Bâtonnier une lettre à cette fin, précisant :

- vos nom et prénom(s),
- votre adresse personnelle et votre numéro de téléphone portable,
- vos date et lieu de naissance, et votre nationalité,
- la date à laquelle vous avez obtenu votre maîtrise en Droit ou un diplôme équivalent (Réf. arrêté du 07.08.95),

Cette lettre doit obligatoirement comporter en annexes :

1. le diplôme de maîtrise en droit, ou le certificat qui vous a été délivré par le Secrétariat de la Faculté, ou un diplôme reconnu comme équivalent pour l'exercice de la profession (certifié par la Faculté),
2. le diplôme du CAPA,
3. un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois,
4. la carte d'identité ou le passeport en cours de validité,
5. un extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. Cet extrait sera demandé auprès du Casier Judiciaire National : [casier-judiciaire.justice.gouv.fr](http://casier-judiciaire.justice.gouv.fr),
6. une attestation sur l'honneur, complétée et signée, précisant que vous n'exercez aucune activité incompatible avec la profession d'avocat ([Télécharger le modèle](#)),
7. une photographie d'identité
8. pour les ressortissants d'un pays non membre de l'Union Européenne, le(s) document(s) justifiant de la réciprocité avec son Etat d'origine ; Condition posée par l'article 11 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée qui prévoit que le candidat justifie que son Etat d'origine « *accorde aux français la faculté d'exercer sous les mêmes conditions l'activité professionnelle que l'intéressé se propose lui-même d'exercer en France* ».

Vous devrez adresser au Service de l'Exercice Professionnel de l'Ordre des Avocats, situé Maison de l'Avocat, 1 rue de Cursol, CS 41073, 33077 BORDEAUX CEDEX, un **chèque de 150 euros (frais de prestation de serment)** libellé à l'ordre de l'ORDRE DES AVOCATS DE BORDEAUX, avec la mention au dos de celui-ci « *Prestation de Serment de Mr... / de Mme ... (NOM – Prénom)* »,

**II. Vous sollicitez par le même courrier votre inscription au Barreau de Bordeaux :**

---

Vous devez préciser votre mode d'exercice professionnel et joindre selon le cas :

- Pour la collaboration libérale ou salariée : votre contrat de travail ou de collaboration,
- Pour l'exercice individuel : le titre d'occupation de vos locaux professionnels

Et adresser un **chèque de 250 euros (frais d'inscription)** libellé à l'ordre de l'ORDRE DES AVOCATS DE BORDEAUX, avec la mention au dos de celui-ci « *Inscription de Mr... / de Mme ... (NOM – Prénom)* »,

**III. Vous serez avisé(e) par mail de la date et de l'heure de la cérémonie de prestation de serment qui se déroulera auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux.**

---

**IV. Au jour fixé, vous serez revêtu(e) de votre Robe et présenté(e) au serment par Madame le Bâtonnier. Madame la Première Présidente près la Cour d'Appel de Bordeaux vous donnera lecture du serment professionnel et à l'appel de votre nom vous devrez répondre « *Je le jure* » en levant la main droite.**

---